



**PROGRAMME MIXTE FAO / OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES  
COMITÉ DU CODEX SUR LES ÉPICES ET LES HERBES CULINAIRES**

**Cinquième session**

**Kochi, Kerala, Inde, 26-30 avril 2021**

**PROJET DE NORME POUR LES PARTIES DE FLEURS SÉCHÉES - CLOUS DE GIROFLE SÉCHÉS**

Observations à l'étape 6 (Réponses à la lettre circulaire 2019/95/OCS-SCH)

*Observations du Chili, de la Colombie, de l'Union européenne, de l'Iraq, du Japon, de la Somalie, des États-Unis d'Amérique et de l'CCTA*

**Contexte**

1. Ce document compile les observations reçues via le système d'observations en ligne du Codex en réponse à la lettre circulaire CL 2019/95/OCS-SCH, publiée en octobre 2019. Le système permet de compiler les observations dans l'ordre suivant : observations générales listées en premier, suivies des observations sur des sections spécifiques.

**Notes explicatives relative à l'annexe**

2. Les observations soumises par le biais de l'OCS sont jointes en **annexe I** et sont présentées sous forme de tableau.

3. À la suite du report de la cinquième session du Comité du Codex sur les épices et les herbes culinaires (CCSCH) du 21-26 septembre 2020 au 26-30 avril 2021, les dates du groupe de travail électronique (GTé) sur les clous de girofle séchés ont été modifiées. Le GTé poursuit ses travaux notamment en abordant les observations ci-après.

## Annexe 1

**PROJET DE NORME POUR LES PARTIES DE FLEURS SÉCHÉES - CLOUS DE GIROFLE SÉCHÉS**

Observations à l'étape 6 (Réponses à la lettre circulaire 2019/95/OCS-SCH)

TEXTE / OBSERVATIONS	MEMBRE / OBSERVATEUR - JUSTIFICATION
L'Union européenne et ses États membres (EMUE) souhaitent soumettre les observations suivantes :	<b>Union européenne</b> Compétence mixte. Vote des États membres.
Nous sommes d'accord pour le projet de norme sur les parties de fleurs séchées - clous de girofle séchés sans aucune observation.	<b>Iraq</b>
La présente norme s'applique aux parties de fleurs sous leur forme séchée comme épices ou plantes culinaires, définies à la section 2.1 ci-dessous, offertes pour la consommation directe, comme ingrédient dans la transformation des aliments ou pour le reconditionnement le cas échéant. Elle exclut les produits destinés à la transformation industrielle. <a href="#">Quel type de méthode de séchage ? indiquez s'il vous plaît</a>	<b>Somalie</b>
<b>2.2 Présentation / Forme</b>	
Section 2.2 présentation	<b>Union européenne</b>  L'Union européenne et ses États membres considèrent que le texte devrait préciser davantage que la forme moulue / en poudre du produit doit contenir exclusivement le « clou de girofle », sans autres parties de la plante.  Les contrôles ont en effet révélé des niveaux importants de griffes dans les formes moulues de clous de girofle, qui influencent la qualité du produit et ne respectent pas les pratiques commerciales loyales.
<b>3.2 Facteurs de qualité</b>	
<b>3.2.1 Odeur, saveur et couleur</b>  Les parties de fleurs séchées doivent avoir un <b>arôme, une odeur</b> , une couleur et une saveur caractéristiques qui peuvent varier en fonction des facteurs / conditions géoclimatiques et doivent être exempts de toute odeur, saveur et couleur étrangères. La couleur typique des parties de fleurs séchées peut changer en fonction du traitement post-récolte.	<b>Union européenne</b> 2.2 section 3.2.1 - Odeur, saveur et couleur  Il est suggéré de remplacer « arôme » par « odeur ».
<b>3.2.3. Classification (facultatif)</b>	<b>Union européenne</b> Section 3.2.3 Classification (facultatif)  Les annexes I et II ne fournissent aucune information concernant la classification en différents grades.
Conformément aux caractéristiques chimiques et physiques de la section 3.2.2, les parties de fleurs séchées peuvent être classées dans les catégories suivantes :	<b>Chili</b> La description de chaque classe est manquante
<b>4 ADDITIFS ALIMENTAIRES</b>	
<b>4 ADDITIFS ALIMENTAIRES</b>	<b>Colombie</b>

TEXTE / OBSERVATIONS	MEMBRE / OBSERVATEUR - JUSTIFICATION
	Nous jugeons nécessaire de supprimer ce paragraphe car il entrerait en conflit avec le paragraphe 2.2 où il est mentionné « sans ajout »
<del>Les agents antiagglomérants peuvent être utilisés sous forme de poudre du produit conformément au Tableau 3 des Normes générales pour les additifs alimentaires (CXS 192-1995).</del>	<b>Colombie</b>
<b>7 POIDS ET MESURES</b>	
<b>7 POIDS ET MESURES</b> <u>Cette section n'est pas pertinente et doit être supprimée. Le poids du produit peut être rapporté à la section sur l'étiquetage</u>	<b>Somalie</b>
<b>7 POIDS ET MESURES</b>	<b>Colombie</b> Mentionne des détails concernant les contenants, mais ne mentionne rien concernant le poids et la mesure
<del>7. Les contenants doivent être aussi remplis que possible sans altération de la qualité et doivent être conformes à une déclaration de contenu appropriée pour le produit.</del>	<b>Colombie</b>
7. Los envases deben ser lo más prácticos que sea posible, sin defectos de calidad y deben ser compatibles con una declaración adecuada del contenido para el producto.	<b>CCTA</b> « Les contenants doivent être aussi pleins que possible ... », ... Deben estar tan llenos como sea practicable,
8.2.1 Le nom du produit <del>doit être tel que décrit tel qu'à</del> <u>tel qu'à</u> la section 2.1	<b>Somalie</b>
8.2.2 <b>2 Clous de girofle entiers ou moulus séchés</b> <del>Le nom du produit peut inclure une indication de la présentation</del> <u>comme décrit dans la section 2.2.</u>	<b>Somalie</b>
8.2.3 La variété ou cultivar, le nom / type commercial peut être <del>répertorié</del> <u>indiqué</u> sur l'étiquette.	<b>Colombie</b> Nous suggérons de remplacer le mot « répertorié » par « indiqué »
<b>8.3 Pays d'origine / pays de récolte</b>	
Section 8.3 Pays d'origine / pays de récolte L'Union européenne et ses États membres considèrent qu'il convient de préciser si le pays d'origine et le pays de récolte doivent être indiqués sur l'étiquette ou si l'indication du pays d'origine ou du pays de récolte peut suffire. L'Union européenne et ses États membres soutiennent le maintien de l'indication de la région de production comme facultative.	<b>Union européenne</b>
<b>8.4 Identification commerciale</b>	
8.4 <u>Présentation</u> <del>identification commerciale</del>	<b>Colombie</b> Il y a ambiguïté si le mot « identification » est utilisé, nous suggérons d'utiliser le mot « présentation »
<b>8.6 Étiquetage des contenants non destinés à la vente au détail</b>	
Les informations relatives aux contenants non destinés à la vente au détail doivent figurer sur l'emballage ou dans les documents	<b>Colombie</b> Nous proposons de souligner les

TEXTE / OBSERVATIONS	MEMBRE / OBSERVATEUR - JUSTIFICATION														
d'accompagnement, mais le nom du produit, l'identification du lot et le nom et l'adresse du fabricant, du pays d'origine, de l'emballer, du distributeur ou de l'importateur, ainsi que les instructions de stockage, doivent figurer sur l'emballage. L'identification du lot ainsi que le nom et l'adresse du fabricant, de l'emballer, du distributeur ou de l'importateur peuvent être remplacés par une marque d'identification, à condition qu'une telle marque soit clairement identifiable avec les documents d'accompagnement, <u>la marque assurant la traçabilité de chacune des étapes de production.</u>	systèmes de traçabilité à mettre en place et de garantir les informations pertinentes à chacune des étapes de production														
<b>9.1 Méthodes d'analyse<sup>1</sup></b>															
<b>9.1 Méthodes d'analyse<sup>1</sup></b> Une seule méthode doit être sélectionnée pour les cendres insolubles dans l'acide, sauf si elles sont identiques. Une seule méthode doit être sélectionnée pour les cendres totales, sauf si elles sont identiques. Le type 2 sur la moisissure doit être supprimé. Il convient de confirmer si la méthode ASTA et AOAC sont identiques	<b>États-Unis</b>														
<u>Les méthodes et principes pour les matières externes et les corps étrangers sont presque les mêmes, ISO 927 et 3632-2 ainsi que le type. À cet effet, un des paramètres doit être supprimé.</u>	<b>Somalie</b>														
<b>Caractéristiques physiques des parties de fleurs séchées</b>															
Pour le clou de girofle moulu / en poudre, les valeurs des cinq articles sont passées de zéro à 1 et la valeur des autres excréments a été ajoutée. Cependant, le Japon suggère que la valeur soit « 0 ou néant » car il est transformé en poudre. <table border="1" data-bbox="165 1084 970 1364"> <tbody> <tr> <td>Moulu / en poudre</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Excréments de mammifères (mg / kg) max :</td> <td>0 ou néant</td> </tr> <tr> <td>Autres excréments mg / Kg (max) :</td> <td>0 ou néant</td> </tr> <tr> <td>Moisissure visible % w / w (max) :</td> <td>0 ou néant</td> </tr> <tr> <td>Souillure d'insectes / infestation % w / w (max) :</td> <td>0 ou néant</td> </tr> <tr> <td>Matière végétale externes 1% p / p (max) :</td> <td>0 ou néant</td> </tr> <tr> <td>Corps étranger 2% p / p (max) :</td> <td>0 ou néant</td> </tr> </tbody> </table>	Moulu / en poudre		Excréments de mammifères (mg / kg) max :	0 ou néant	Autres excréments mg / Kg (max) :	0 ou néant	Moisissure visible % w / w (max) :	0 ou néant	Souillure d'insectes / infestation % w / w (max) :	0 ou néant	Matière végétale externes 1% p / p (max) :	0 ou néant	Corps étranger 2% p / p (max) :	0 ou néant	<b>Japon</b>
Moulu / en poudre															
Excréments de mammifères (mg / kg) max :	0 ou néant														
Autres excréments mg / Kg (max) :	0 ou néant														
Moisissure visible % w / w (max) :	0 ou néant														
Souillure d'insectes / infestation % w / w (max) :	0 ou néant														
Matière végétale externes 1% p / p (max) :	0 ou néant														
Corps étranger 2% p / p (max) :	0 ou néant														
<u>Défauts (sans tête, mère, khoker)</u> considérant qu'il n'y a pas de grades établis, le Chili propose de conserver 5/6/5. Si des degrés sont définis, ils doivent rester tels quels dans le tableau.	<b>Chili</b>														
<u>Excréments de mammifères :</u> Le Chili propose 1 pour les clous de girofle entiers.	<b>Chili</b>														
Annexe II Les valeurs pour « Autres excréments » sont manquantes.	<b>Union européenne</b>														
Ce n'est pas pratique si la présentation en entier ou frottée est autorisée.	<b>États-Unis</b>														
« Materia extranjera » devrait être « Materia extraña » (comme dans la note 1), il vaut mieux traduire « Matière externe »	<b>CCTA</b>														